



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DECISION D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ D'UN PRODUIT PHYTOPHARMACEUTIQUE
au titre de l'article 53 du règlement (CE) n°1107/2009**

Vu le règlement (CE) n°1107/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et en particulier son article 53 relatif aux autorisations délivrées à titre de dérogation en situation d'urgence phytosanitaire pour une période n'excédant pas cent vingt jours,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande de M. Marc BINOT, directeur de la FREDON PACA en date du 11 juin 2021,

Nom commercial	PHOEMYC +
Numéro d'AMM	2189997
Substance(s) active(s)	Beauveria bassiana souche 203
Titulaire de l'autorisation	Glen Biotech S.L. ESB54483250 Carreta deAgost Numero 126 CP 03690, San Vicente del Raspeig Espagne

L'autorisation de mise sur le marché est délivrée du 16 juillet jusqu'au 13 novembre selon les dispositions suivantes.

1- Conditions d'emploi

Dispositions générales	SP 1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
Protection de l'opérateur et du travailleur	Protection de l'opérateur : <u>Pendant la préparation du mélange/chargement :</u> - Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ; - EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ; - Lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3). <u>Pendant l'application :</u> - EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ; - Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C) à usage unique. <u>Pendant le nettoyage du matériel de traitement :</u> - Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ; - EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ; - EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter pardessus l'EPI vestimentaire précité ; - Lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3) ;



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

	<p>- Demi-masque filtrant de catégorie FFP3 certifié EN 149 ou un demi-masque (EN 140) équipé d'un filtre à particules P3 (EN 143).</p> <p>Délai de rentrée : 6 heures.</p>
Protection des organismes aquatiques	SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages en plein champ.
Protection des oiseaux et mammifères sauvages	SPe 6 : Pour protéger les oiseaux et mammifères sauvages, récupérer tout produit accidentellement répandu.
Protection des abeilles	SPe 8 : Emploi autorisé durant la floraison ou au cours des périodes de production d'exsudats, en dehors de la présence des abeilles.
Modalités application(s) du produit	Déposer les granulés (grains de riz inoculés) aux insertions des stipes.



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2- Usage(s) autorisé(s)

Libellé(s) de(des) usage(s) / code	Autorisé(s) uniquement sur la(es) culture(s) suivante(s)	Dose maximale d'emploi	Nombre maximum d'application(s)	Stade(s) d'application	Délai avant récolte
Usage 00002009 arbres et arbustes* Trt Part.Aer.*Charançon rouges du palmier	Palmiers d'ornement (Phoenix, Washingtonia, Chamaerops, Trachycarpus)	2 kg de produit par palmier	3 par an	BBCH 31 à 89	NC

Vous disposez d'un délai de deux mois pour contester la présente décision, devant le tribunal administratif.

Date :

21 JUL. 2021

Pour le Ministre et par délégation

La directrice générale adjointe de l'alimentation
CVO

Emmanuelle SOUBEYRAN